

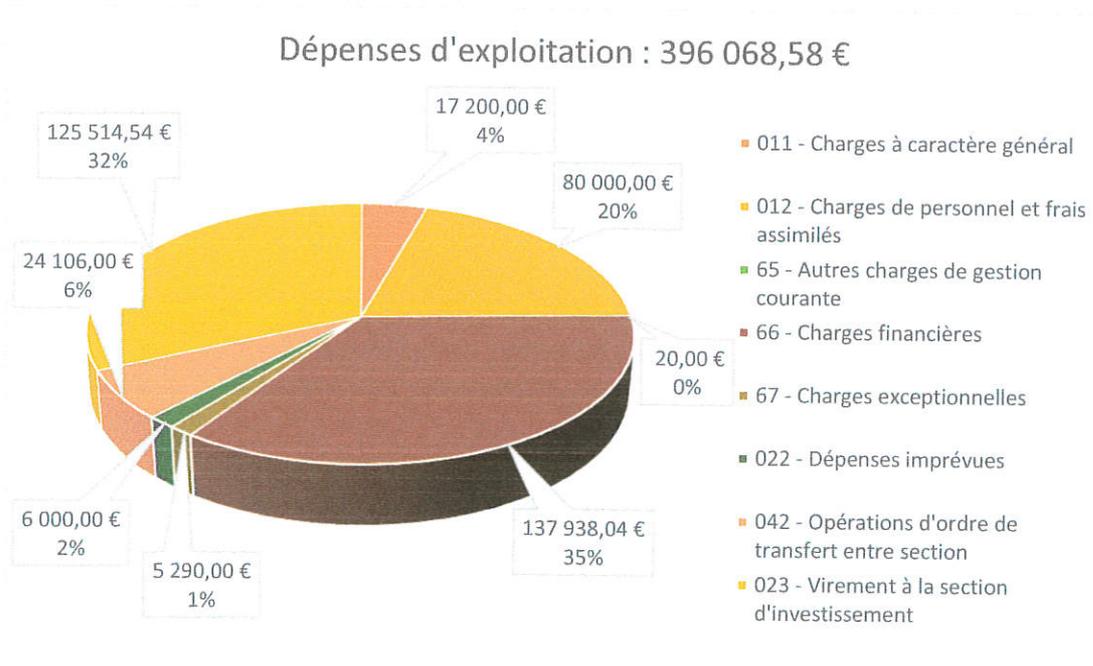
## Annexe à la délibération n° 03/2021-09

### Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget annexe M4 « Aménagement Numérique » – exercice 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Aménagement Numérique » (établi en euros hors taxe) se présente comme suit :

### I. SECTION D'EXPLOITATION



**Les charges à caractère général**, d'un montant de 17 200 €, en baisse de 71,20 %, ne comprennent plus que :

- des frais d'entretien et de maintenance relatifs aux Boucles locales radio
- des frais bancaires

**Les dépenses de personnel**, correspondent à un montant estimé (80 000 €) de « personnel affecté au budget annexe » et reversé au budget principal 2021. Cette hausse des dépenses participe à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat, en section d'exploitation.

Cette redevance de contrôle a pour but de couvrir les charges qui seront supportées par le syndicat afin d'assurer le suivi et le contrôle du service délégué, eux-mêmes assurés par les agents du syndicat.

**Les autres charges de gestion courante**, sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année.

**Les charges financières, d'un montant de 137 938,04 €** correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt
- aux ICNE

**Les charges exceptionnelles** sont relatives :

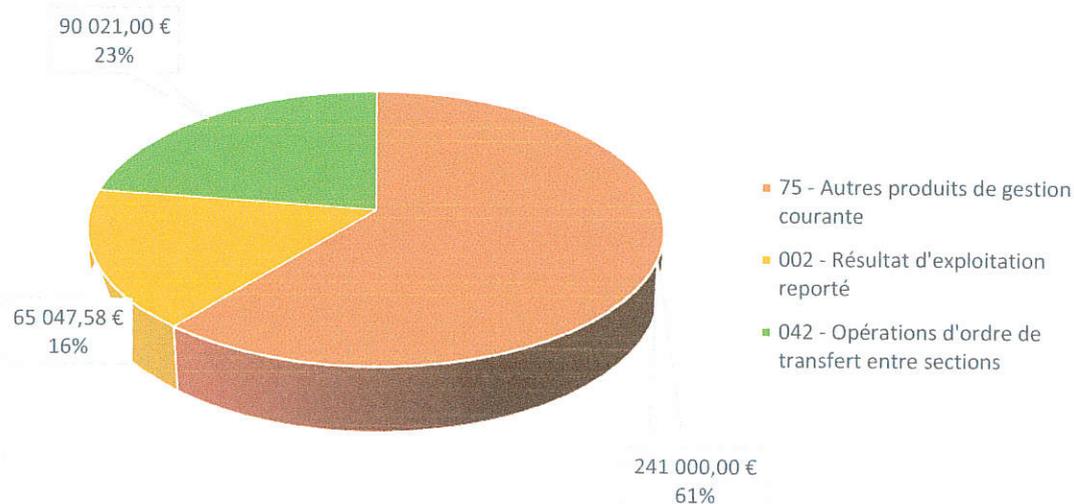
- au paiement éventuel d'intérêts moratoires et pénalités
- à des subventions exceptionnelles d'équipement pour des particuliers dans le cadre de la politique d'aide du syndicat pour l'acquisition et l'installation d'équipements de réception internet par satellites

**Les dépenses imprévues** sont chiffrées à 6 000 euros en 2021, soit en dessous des 7,5 % des dépenses réelles.

**Les dépenses d'ordre**, d'un montant de 149 620,54 €, correspondent :

- à 24 106 € des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. Pour rappel, l'amortissement de biens ne concerne plus que de la Boucle Locale Radio et la publication d'un avis public à la concurrence pour un marché déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.
- 125 514,54 € d'autofinancement au Chap 023 afin de pouvoir équilibrer en investissement la hausse de dépenses d'amortissement des subventions liées au projet MeD/100% Fibre.

Recettes d'exploitation : 396 068,58 €



Pour l'année 2021 (comme pour les 2 années précédentes), il est proposé un équilibre de la section d'exploitation sans faire appel à une subvention exceptionnelle de la part des membres du syndicat.

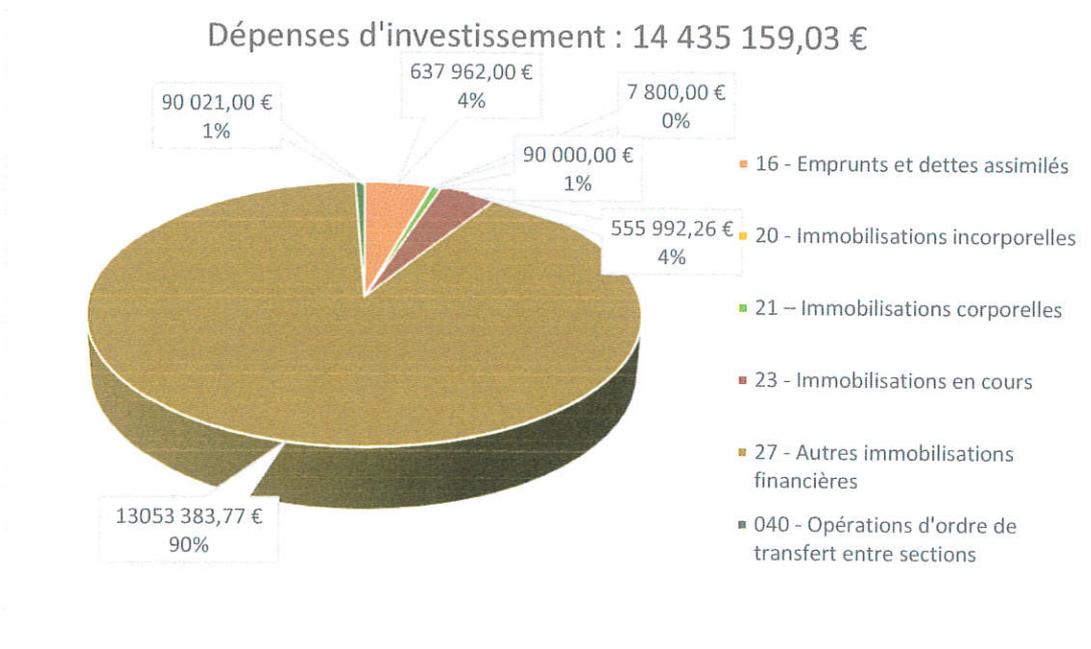
61 % des recettes d'exploitation proviennent des **autres produits de gestion courante**.

Ces recettes correspondent à la perception d'une redevance de contrôle versée par le délégataire dans le cadre de la DSP.

**Les recettes d'ordre**, d'un montant de 90 021,00 €, correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des subventions. Leur nette augmentation par rapport à l'exercice 2020 s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021.

**Le résultat d'exploitation reporté** de l'exercice 2020, s'élève à 65 047,58 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2021-08).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT



**Les charges liées aux emprunts et dettes assimilés** correspondent au remboursement du capital des trois emprunts contractés par le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique. Elles s'élèvent à 637 962 € et représentent 4 % des dépenses d'investissement

**Les immobilisations incorporelles**, d'un montant de 7 800 €, intègrent :

- 6 000 € pour des frais d'étude ou de publication, liés notamment à la procédure de DSP.
- 1800 € de RAR pour régler les frais de publication de l'avenant et de l'accord-cadre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage

Les dépenses liées aux **immobilisations corporelles** prévoient :

- 15 000 € de propositions nouvelles pour d'éventuels aménagements
- 75 000 € de RAR pour le rachat de prises appartenant à Ariane Network qui seront remises en affermage dans le cadre de la DSP

Le montant du poste de charges relatif aux **immobilisations en cours** (400 000 € de propositions nouvelles + 155 992,26 € de RAR) est réparti de la façon suivante :

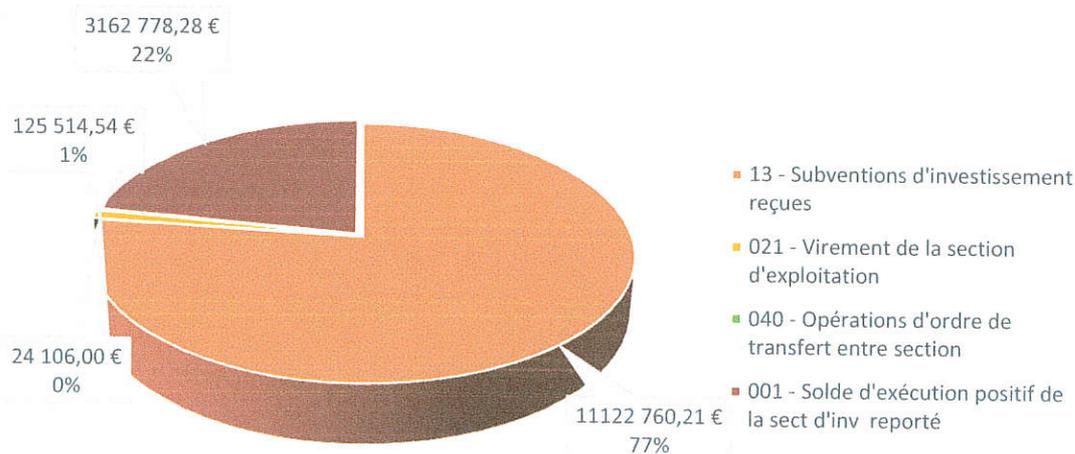
- 350 000 € pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 50 000 € pour des dépenses liées à des mutualisations de travaux avec ENEDIS et le SDE
- 14 261,80 € pour solder le marché passé avec Bouygues Energie Services pour la CCTC
- 141 730,46 € pour solder les marchés subséquents n° 7, 8 et 9 passés avec ON-X

Avec la DSP en cours, le chapitre « **autres immobilisations financières** » représente désormais 90 % des dépenses d'investissement (13 053 383,77 €). Destiné au remboursement de la subvention IPE (subvention d'investissement de 1<sup>er</sup> établissement) et de la subvention de raccordements au délégataire, ce chapitre est composé de :

- 9 672 743,77 € de participations publiques pour l'exercice 2021
- 3 380 640 € de RAR pour le paiement des participations publiques prévus en 2020

Enfin, on retrouve **les dépenses d'ordre d'investissement**, d'un montant de 90 021 € relatives aux amortissements 2021 de subventions reçues (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation).

### Recettes d'investissement : 14 435 159,03 €



AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210809-EF

Regu le 30/03/2021 Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique – Conseil syndical du 29 mars 2021

Pour l'exercice 2021, 77 % des recettes d'investissement (11 122 760,21 €) sont composées de **subventions d'investissement reçues**, se décomposant ainsi :

- Subvention FSN de l'Etat pour le financement de la DSP estimées à 7 848 657,82 € (avec les RAR de l'exercice 2020)
- Subvention régionale pour le financement de la DSP estimées à 2 962 868 € (avec les RAR de l'exercice 2020)
- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82 estimée à 179 322,35 €
- Subventions d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et des communes membres estimées au total à 74 271,21 €
- Subventions en annuité liées aux actifs « fibre optique » mis à disposition estimées à 57 640,83 €

**Les recettes d'ordre**, d'un montant de 149 620,54 €, correspondent :

- à 24 106,00 € des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
- 125 514,54 € d'autofinancement au Chap 021

Enfin, les recettes d'investissement s'appuient également cette année sur un **solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté**, de 3 162 778,28 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2021-08).